

Demande de Carte Nationale d'Identité ou Passeport

- 2 photographies non scannées de format 35x45mm, récentes et identiques sur fond clair. La tête doit être nue (pas de lunettes ni couvre-chef), la taille du visage doit être comprise entre 32 et 36 mm. Ne pas les découper, ne rien inscrire au dos des photographies.
- Copie intégrale de votre acte de naissance datée de moins de 6 mois.
- Justificatif récent (- de 3 mois) de domicile à votre nom. Si vous êtes hébergé, une lettre de l'hébergeant accompagnée d'une quittance et de la copie de sa carte d'identité.
- 88 € en timbres fiscaux (44 € pour les mineurs âgés de 15 à 18 ans, 19 € pour les mineurs de moins de 15 ans) pour les PASSEPORTS.
- 25 € en timbres fiscaux en cas de perte ou de vol de la CARTE D'IDENTITÉ.
- Un document officiel avec photographie vous permettant de justifier de votre identité. Pour une demande de passeport pour une personne mineure : pièce d'identité du représentant légal.
- La preuve de la nationalité française (également pour les personnes de nationalité française, mais nées à l'Étranger dont les parents sont de nationalité française).
- Pour le renouvellement d'une carte d'identité sécurisée, fournir les mêmes documents, soit : 2 photos, copie intégrale de l'acte de naissance, justificatif de domicile et ancienne carte. (+ 25 € timbres fiscaux si carte perdue)*

Justificatif de l'exercice de l'autorité parentale :

- les parents sont séparés ou divorcés : le jugement de divorce ou l'ordonnance de séparation.
- une autre personne que la mère ou le père exerce l'autorité parentale : copie de la décision de justice.
- la personne mineure est sous tutelle : copie de la décision du conseil de famille ou copie de la décision de justice qui désigne le tuteur.